

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 285 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association L'Apprenti Musicien ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Apprenti Musicien, 4, rue de Bercy, 75012 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2021 (2021_02750/ 4721).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO